

Le 16 décembre 2025



En direct du Conseil communautaire

Séance du 16 décembre 2025

[FINANCES]

Budgets primitifs 2025 : les principaux projets d'équipement seront bien engagés

Après les effets de la loi de finances en 2025 (1M€ de perte de ressources), et une perspective de loi de finances 2026 encore plus défavorable, le budget principal connaît une situation financière tendue. Les capacités d'investissement de l'agglomération continuent à se resserrer, alors que ses politiques publiques se dynamisent et que l'Etat pourrait demander un effort supplémentaire aux collectivités. Au stade de l'élaboration du budget primitif, les 8 budgets (1 budget principal et 7 budgets annexes) adoptés s'équilibrent à 109 675 335 € en fonctionnement et à 60 728 572 € en investissement - soit un total de 170 403 907 € ; 43 344 946 € de dépenses d'équipement sont inscrites, représentant un programme d'investissement 2026 très ambitieux sur toutes les compétences de l'agglomération.

Budget principal : un équilibre fragile

La situation financière du budget principal s'inscrit dans le contexte incertain de la loi de finances 2026. Compte tenu des incertitudes sur la nature et le montant des efforts qui seront demandés aux collectivités territoriales, ceux-ci ne sont pas intégrés au projet de budget primitif 2026. Pour rappel, l'ensemble de ces mesures pourrait peser sur le budget pour un montant total estimé à environ 3,1 M€ (1,3M€ de pertes de recettes de fonctionnement et 1,8M€ de recettes d'investissement en raison du décalage d'un an de perception du FCTVA...). Or, les marges de manœuvre sont faibles en raison de dépenses de fonctionnement incompressibles, liées à des engagements juridiques : attributions de compensation (12,6 M€), cotisations/contributions aux organismes extérieurs (env. 10,5 M€), délégation de service public mobilité (7,6 M€, hors indexation et avenants), dépenses de personnel (7,5 M€), SDIS (2,8 M€), frais financiers, contrats de maintenance, etc.

Une stabilité des taux de la fiscalité intercommunale au bénéfice des ménages et des entreprises

En 2026, aucune imposition nouvelle ni majoration de taux ne seront adoptées.

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,34%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 2,39%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,41%

Investissements : les principaux projets programmés en 2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2026-2030, très ambitieux avec près de 80 M€ de crédits de paiement, voit ses principales composantes lancées désormais très concrètement, avec les besoins financiers associés. Après des réalisations record attendues en 2025 (à minima de 14 M€) le budget primitif 2026 est envisagé avec **21 M€** de dépenses d'équipement, parmi lesquelles :

- **Acquisitions foncières** dans le cadre du projet de construction du lycée à Douvaine (2,8 M€)
- Réseau d'eaux pluviales (2,8 M€)
- Construction d'un **centre sportif et aquatique** à Douvaine (2 M€)
- Gestion du **patrimoine communautaire** (1,8 M€)
- Programme de l'habitat, dont la participation à la construction de logements locatifs sociaux (1 M€)
- Augmentation de la capacité de stationnement du parking-relais de Perrignier (650 k€)
- Aménagement des berges et rivières (691k€)

Des moyens majeurs pour une mobilité responsable

En fonctionnement, la **délégation de service public de transports** routiers de personnes représente au budget primitif une dépense de 7,7 M€. En complément, Thonon Agglomération renouvelle, en 2026, son engagement à financer 50 % du déficit d'exploitation des **navettes lacustres** entre les rives française et suisse du lac Léman (3 058 170 € en fonctionnement et 1 026 520 € en investissement). Pour entretenir, sécuriser et développer les infrastructures devant favoriser l'usage des transports collectifs ainsi que celui des modes doux, d'importants investissements sont programmés : **maîtrise d'œuvre pour la priorisation des transports publics sur la RD1005 entre Thonon-les-Bains et Genève** et aménagement du pôle d'échanges multimodal de Bons-en-Chablais (3,6 M€), **sécurisation des arrêts** (1,5M€), **acquisition de bus électrique** (750 000€), poursuite de l'aménagement de l'itinéraire ViaRhôna (477 465€).

_ Des budgets annexes gros pourvoeux d'activités

Les budgets annexes s'équilibrivent avec leurs recettes propres, répondant à de lourds programmes d'investissement au service principalement de la préservation des ressources et de l'environnement :

- **Eau potable** : les dépenses d'équipement, à hauteur de 9 M€, comprennent notamment la **construction d'un nouveau réservoir à Marclay - Bons-en-Chablais**, pour garantir l'approvisionnement en eau de ce secteur sensible, mais aussi des travaux de gestion patrimoniale des réseaux (les dépenses d'équipement s'élèvent à près de 6,87 M€).
- **Assainissement** : le budget s'équilibre lui aussi, tout en intégrant une diminution de 1 M€ de son produit afin de compenser l'évolution des tarifs de la part eau en vigueur depuis juillet 2025. Parmi les principales dépenses d'équipement programmées, le renouvellement des **canalisations d'eaux usées dans le secteur de Ronsuaz à Margencel** sur 1,4 km environ représentera la dépense la plus importante (1,9 M€), ou encore le début des **études de la nouvelle STEP à Douvaine** (460k€). Les dépenses d'équipement sont projetées à hauteur de 7,3 M€.
- **Déchets/ordures ménagères** : le budget entre en phase de vigilance, au regard d'investissements encore importants à venir : estimés à 4,2 M€, ils viseront principalement la poursuite du **déploiement de l'apport volontaire des déchets** ainsi que l'amélioration du fonctionnement des déchetteries. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît la fin du lissage entamé en 2020 avec un taux unique, fixé à 9,35 % pour 24 communes - la zone urbaine (Thonon-les-Bains) se maintenant à 8 %.
- **Zones d'activités** : la politique de développement économique, créatrice d'emplois, reste dynamique autour du programme **d'extension des zones d'activités intercommunales** : 1,1 M€ seront investis pour des projets concernant la Fattaz à Excenevex, les Niollets à Douvaine et les Bracots à Bons-en-Chablais (terrains à aménager, études et travaux).

[DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL]

_ PLUi-HM : une vision d'aménagement commune pour un territoire durable et solidaire

Après quatre années d'études et de réflexions fortement mobilisatrices, associant les 25 communes du territoire, les partenaires publics et les citoyens, le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat et Plan de Mobilité est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Document de planification stratégique, il englobe les principaux enjeux de développement du territoire, du bien vivre et de la cohésion dans l'agglomération : l'urbanisme est au cœur du document, tout comme les politiques de l'habitat, de la mobilité, et de transition écologique. Cette étape est symbolique et forte pour l'agglomération : pour la première fois, à travers ce socle, les élus communautaires se prononcent sur une vision commune du développement du territoire et de son organisation future.

Gouvernance et concertation, clés de la réussite du projet

Tout au long des étapes qui ont rythmé la procédure, des instances politiques et techniques ont animé et nourri cette démarche afin, notamment, de garantir une collaboration continue des communes tout au long de l'élaboration du projet.

A la suite de l'enquête publique menée en juillet 2025 et de l'avis favorable émis par la commission d'enquête le 5 septembre dernier, qui s'était assorti d'une réserve et de quelques recommandations, Thonon Agglomération a procédé aux ajustements du projet. Ces modifications s'appuient sur l'analyse des avis des personnes publiques associées, des recommandations des communes (exprimées par délibération), les observations du public ainsi que des conclusions de la commission d'enquête elle-même. Elles n'ont pas remis en cause l'économie générale du PLUi-HM mais en améliorent la qualité et l'opérationnalité, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDI).

D'ultimes étapes avant son application

Le PLUi-HM, une fois approuvé, entrera en vigueur courant janvier 2026, une fois achevées les mesures de publicité et formalités administratives. Il se substituera alors au PLUi du Bas-Chablais ainsi qu'aux huit PLU communaux encore en vigueur. L'ensemble des documents le constituant seront consultables sur le site internet de Thonon Agglomération (thononagglo.fr), courant janvier 2026.

[SÉCURITÉ CIVILE]

_ Un PICS pour organiser et structurer l'action intercommunale en cas de crise majeure

Le territoire communautaire est exposé à différents risques : inondations, mouvements de terrain, météorologie, risques sismiques, industriels, transport de matières dangereuses... Afin de faire face à toute situation de crise majeure, et conformément à la loi dite « MATRAS » qui le lui impose avant le 26 novembre 2026, Thonon Agglomération a élaboré un Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS). Ce document est la réponse opérationnelle qui organise la coordination des moyens et de la solidarité à l'échelon intercommunal en cas de crise, au profit des communes impactées.

Ce travail, conduit une année durant, a été coordonné par Patrick Bondaz, maire de Margencel et pompier professionnel, avec l'appui d'un cabinet expert. Son adoption par le conseil communautaire le rendra opérationnel dès janvier 2026, pour s'assurer de l'organisation des moyens du territoire pour répondre aux grands événements des prochains mois (G7 ou encore Tour de France).

[PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS]

_ Collecte selective : les déchets non valorisables pris en charge à Valserhône dès janvier 2026

En octobre 2023, un incendie avait détruit à Chêne-en-Semine le récent centre de tri d'Excoffier Recyclage - titulaire du marché de traitement des déchets recyclables collectés dans l'agglomération. L'analyse des causes a révélé que l'important stock de déchets non recyclables (appelés « refus de tri ») présents sur le site avait contribué à l'ampleur du sinistre. Cet événement a mis en évidence la nécessité de sécuriser durablement l'évacuation de ces déchets non valorisables.

Le nouveau centre étant pleinement opérationnel depuis fin novembre 2025, un avenant prévoit que chaque membre du groupement de ce marché (collectivités de Haute-Savoie, Savoie et de l'Ain) assure désormais le traitement de ses propres refus. L'entreprise s'engage, pour sa part, à livrer directement chaque flux vers l'exutoire désigné par les collectivités. Thonon Agglomération, aux côtés des autres intercommunalités chablaisiennes, orientera ainsi les refus de tri vers l'incinérateur du SIVALOR, syndicat intercommunal de valorisation basé à Valserhône, dans le cadre d'une convention sur 10 ans. Le volume concerné est estimé à environ 1 200 tonnes annuelles pour Thonon Agglomération. Cette problématique souligne l'enjeu du respect des règles de tri par les usagers, tant sur les volets environnementaux que financiers.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c.blondet@thononagglo.fr